

# ASSEMBLÉE NATIONALE

17 février 2015

---

NOUVEAUX DROITS EN FAVEUR DES MALADES ET DES PERSONNES EN FIN DE VIE -  
(N° 2512)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° AS157

présenté par  
M. Claeys, rapporteur et M. Leonetti, rapporteur

-----

### ARTICLE 8

À la première phrase de l'alinéa 4, après le mot :

« investigation, »

insérer les mots :

« d'actes ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel